

WIFACK INTERNATIONAL BANK

SA au capital de 150 000 000 de dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP :356

RC N° : B 134782002

MF : 798651 L/P/M/ 000

Résolutions adoptées l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles **1, 3, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 36, 37 et 40** des statuts de la Banque et ce conformément au tableau annexé au présent Procès-Verbal. En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les nouveaux statuts mis à jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire invite le Conseil à se réunir juste après la clôture de ses travaux pour désigner le Président du Conseil et le Directeur Général de la Banque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoir au porteur des copies ou d'un extrait du Procès Verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'enregistrement.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et du Comité Charaique, approuve le rapport d'activités et les états financiers de Wifak International Bank arrêtés au 31.12.2016, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de 288 806 622 DT DT et un bénéfice net de 5 133 250 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2016 conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice 2016, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat après modifications comptables 2016	5 133 250.724
Résultats reportés	216 676.316
Total	5 349 927.040
Réserves légales (5%)	267 496.352
Premier reliquat	5 082 430.688
réserves pour réinvestissement exonérés	4 500 000.000
Résultats reportés	582 430.688

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International Bank arrêtés au 31.12.2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le cabinet « TCA » représenté par Monsieur Béchir NEDRI pour les exercices 2017, 2018 et 2019 soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieur Mounir Graja en tant que membre du comité charaique en remplacement de Monsieur Borhane Naffati pour le reste du mandat de son prédécesseur (exercices : 2017 et 2018), soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs titres participatifs d'un montant global de 100 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée l'unanimité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Exprimé en D.T.)

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs		
Caisse et avoirs auprès de la BC CCP et TGT (*)	103 663	1 601
Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	36 099 552	89 665 786
Créances sur la clientèle	211 591 294	249 340 040
Portefeuille-titres commercial	91 021	77 198
Portefeuille d'investissement (*)	12 016 855	7 815 571
Valeurs immobilisées (**)	20 856 689	4 237 859
Autres actifs (*)	8 047 548	5 236 364
TOTAL ACTIF	288 806 622	356 374 419
Passifs		
Banque centrale et CCP	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	13 954	15 403
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 319 186	2 830 709
Emprunts et ressources spéciales	99 573 956	165 626 460
Autres passifs (**)	14 125 213	21 070 240
TOTAL PASSIF	117 032 309	189 542 812
Capitaux Propres		
Capital	150 000 000	150 000 000
Prime d'émission	0	0
Réserves	20 322 419	15 554 923
Fonds pour risques Bancaires généraux	220 000	220 000
Autres capitaux propres	649 464	639 638
Résultats reportés (**)	582 430	417 046
TOTAL CAPITAUX PROPRES	171 774 313	166 831 607
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	288 806 622	356 374 419

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

(**) : Données comparative retraitée suite correction d'erreur

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION**Au 31 Décembre 2016**

(Exprimé en dinars)

	Capital Social	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvestissement	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	Modifications comptables	TOTAL
Solde au 31 Décembre 2016 avant affectation	150 000 000	1 599 923	649 464	12 310 000	1 865 000	216 676	4 932 880	200 370	171 774 313
Résultat au 31 Décembre 2016		267 496		4 500 000		365 754	-4 932 880	-200 370	0
Solde au 31 Décembre 2016 Après affectation	150 000 000	1 867 419	649 464	16 810 000	1 865 000	582 430	0	0	171 774 313